

sitent, considérant un tel repentir comme au-dessus de leurs forces.

Ils se rendent parfaitement compte que la perte d'un parent, un insuccès en affaires, etc., leur sont plus *sensibles* que la conscience d'avoir péché.

Mais aussi on ne leur demande pas de *sentir*, d'éprouver une sensation de douleur morale plus violente que toute autre, mais simplement de croire et de considérer *avec leur raison* le péché comme étant, en soi, un malheur plus grand, malgré les apparences humaines, que tout autre malheur possible, d'adhérer *par leur volonté* à cette conviction d'être dans la disposition de préférer, s'il le fallait, avec le secours de la grâce qui ne fait jamais défaut à leurs besoins, tout autre malheur à celui-là.

Après une longue vie de péchés un homme se sera senti soudainement touché par la grâce : sa raison éclairée par la lumière surnaturelle lui montre la laideur morale du péché, sa volonté excitée par la grâce de Dieu se rend à l'arrêt de son intelligence, il s'approche du tribunal de la pénitence.

Son âme est droite et sincère, il s'accuse loyalement ; loyalement il condamne dans son cœur ses égarements ; il est sincère dans sa volonté de s'amender. Cependant, son œil reste sec, son attitude droite et ferme, il sent même au fond de son cœur les impressions charnelles qui se réveillent et combattent sa résolution, mais il les désavoue et les méprise.

Cet homme n'éprouve aucune impression sensible de contrition, sa raison et sa volonté seules y ont part ; mais cette contrition n'en est pas moins vraie et sincère : dans un instant il se relèvera absous et régénéré.

FR. L. VAN BECELAERE,
des fr. prêch.

CHRONIQUE.

LE CARDINAL PIEROTTI.—Le 27 octobre dernier, un religieux dominicain, le T. R. P. Pierotti recevait l'avis officiel de son élévation au cardinalat.

Le nouveau prince de l'Eglise naquit en janvier,